

**LE PRESIDENT DU FASO,
CHEF DE L'ETAT,
GRAND MAITRE DES ORDRES BURKINABÈ,**

- VU la Constitution ;
VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
VU le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du
Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12
janvier 2023 ;
VU le décret n°2024-0908/PRES-TRANS/PM du 1^{er} août 2024 portant composition
du Gouvernement ;
VU la loi n°07-92/ADP du 14 décembre 1992 portant changement d'appellation
de la Grande Chancellerie des Ordres Révolutionnaires du Burkina Faso ;
VU le décret n°2018-0790/PRES/GC du 03 septembre 2018 portant institution,
organisation et fonctionnement des Ordres Burkinabè ;
VU le décret n°2024-0881/PRES/PM du 31 juillet 2024 portant organisation,
attributions et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres Burkinabè ;
VU le décret n°2023-0999/PRES-TRANS du 16 août 2023 portant nomination d'un
Grand Chancelier des Ordres Burkinabè ;
VU le décret n°2015-1426/PRES/GC du 30 novembre 2015 portant création de
l'Ordre du Mérite de la Justice et des Droits Humains ;
VU le décret n°2018-510/PRES/GC du 25 juin 2018 portant droits de
Chancellerie pour les distinctions honorifiques au Burkina Faso ;
Sur proposition du Grand Chancelier des Ordres Burkinabè ;

DECRETE

Article 1 : Est promu à titre normal au grade d'Officier de l'Ordre du Mérite de la
Justice et des Droits Humains avec agrafe Droits Humains :

1. M. DOMBA Ousseni, matricule 39 213 F, né le 10 février 1965 à Bobo-Dioulasso/
Houet.

Article 2 : Sont nommés à titre normal et exceptionnel au grade de Chevalier de l'Ordre du Mérite de la Justice et des Droits Humains :

Titre normal

Agrafe Droits Humains

2. Direction Régionale des Droits Humains et de la Promotion de la Citoyenneté et de la Paix des Cascades ;
3. Direction Régionale des Droits Humains et de la Promotion de la Citoyenneté et de la Paix du Nord ;
4. Direction Régionale des Droits Humains et de la Promotion de la Citoyenneté et de la Paix du Sahel ;
5. M. KOBINDE Pêgdwendé Serge, matricule 226 503 T, né le 07 octobre 1977 à Ouagadougou/Kadiogo ;
6. M. METUOR SOMDA Woubar, matricule 238 567 B, né le 06 janvier 1982 à Nakar/Ioba ;
7. Mme NABIE/KAN Gisèle (Assistant de la Garde de Sécurité Pénitentiaire), matricule 91 198 Y, née le 05 mai 1978 à Dionkélé/Kéné Dougou ;
8. M. OUEDRAOGO Assami, matricule 238 231 S, né le 24 septembre 1982 à Ouagadougou/Kadiogo ;
9. M. OUEDRAOGO Joseph, matricule 35 654 C, né vers 1966 à Koupéla/Kouritenga ;
10. M. OUEDRAOGO Lassané, matricule 238 234 A, né le 16 février 1983 à Ouagadougou/Kadiogo ;
11. M. OUEDRAOGO Ousmane, matricule 226 316 V, né le 07 juin 1987 à Banfora/Comoé ;
12. Mme OUEDRAOGO Talato Isabelle, matricule 97 366 P, née le 29 novembre 1966 à Ouagadougou/Kadiogo ;
13. M. SANON Lacina, matricule 226 501 Y, né le 19 novembre 1980 à Oumé/République de Côte d'Ivoire ;
14. M. SOME Frédéric, matricule 238 237 T, né en 1983 à Bagane/Ioba ;
15. M. SOME Nawinmièb, matricule 216 615 W, né en 1982 à Nahi/Tuy ;
16. Mme TONI/KI Martina, matricule 216 606 W, née le 16 décembre 1979 à Toma/Nayala ;
17. M. YONLI Bouléma, matricule 226 322 J, né le 09 août 1982 à Tambaga/Tapoa ;

Agrafe Justice

18. Mme ALORABOU Salimata Carole, matricule 130 407 V, née le 25 décembre 1979 à Ouagadougou/Kadiogo ;
19. Association of Destiny Women Leadership Yearning Development Initiatives for the Essential needs (ALYDIE) à Ouagadougou/Kadiogo ;
20. Mme BADO Egnoma Pascale, matricule 130 471 V, née le 17 mai 1980 à Attécoubé/République de Côte d'Ivoire ;
21. M. BARRY Bassirou, matricule 130 377 M, né le 30 avril 1975 à Bèma/Yatenga ;

22. Mme BATIONO Nina Rachel, matricule 92 545 E, née le 15 janvier 1983 à Ouagadougou/Kadiogo ;
23. M. HIE Abou Bakary, matricule 130 461 J, né en 1983 à Malon/Leraba ;
24. M. IDO Boubié Adama, matricule 212 256 V, né le 13 juin 1981 à Bouaké/République de Côte d'Ivoire ;
25. M. KAFANDO Raguilguissida Romuald, matricule 219 292 J, né le 19 juin 1978 à Ouagadougou/Kadiogo ;
26. M. KAMAGATE Sékou, matricule 130 537 L, né le 07 mars 1982 à Ferkessédougou/République de Côte d'Ivoire ;
27. M. KOANDA Abdoulaye, matricule 59 802 M, né le 03 février 1973 à Ouagadougou/Kadiogo ;
28. M. OUATTARA Yaya, matricule 111 290 M, né le 06 novembre 1976 à Bobo-Dioulasso/Houet ;
29. M. OUEDRAOGO Bourahima (Contrôleur de la Garde de Sécurité Pénitentiaire), matricule 222 372 T, né le 20 juin 1987 à Abobo/République de Côte d'Ivoire ;
30. M. OUEDRAOGO Daouda, matricule 130 361 A, né en 1978 à Pofona/Passoré ;
31. M. OUEDRAOGO Frédéric (Inspecteur de la Garde de Sécurité Pénitentiaire), matricule 222 270 V, né le 19 mai 1979 à Marcory/République de Côte d'Ivoire ;
32. M. OUEDRAOGO Salam, matricule 130 483 A, né le 13 mars 1983 à Pissila/Sanmatenga ;
33. M. PORGO Gueswendé Joël, matricule 59 812 Y, né le 1^{er} mai 1974 à Treichville/République de Cote d'Ivoire ;
34. Mme PORGO Mariam, matricule 105 281 R, née le 09 décembre 1979 à Ouagadougou/Kadiogo ;
35. M. ROUAMBA Mahama, matricule 92 562 R, né en 1979 à Ouagadougou/Kadiogo ;
36. M. SAWADOGO Adama (Assistant de la Garde de Sécurité Pénitentiaire), matricule 113 343 S, né le 25 février 1983 à Zaïbo/République de Côte d'Ivoire ;
37. M. SAWADOGO Wenné dit Mathias, matricule 57 324 V, né en 1980 à Ourgou-Mossi/Zitenga/Oubritenga ;
38. M. SINAMBA Damégouri Prosper, matricule 59 814 A, né en 1976 à Tampabdigo/Koulpélogo ;
39. M. SOME Bawelpour Constant, matricule 119 246 K, né le 03 décembre 1978 à Dano/Ioba ;
40. M. SOME Fassa Modeste, matricule 97 553 M, né le 12 décembre 1979 à Dissin/Ioba ;
41. M. THIENI Hama, matricule 97 807 R, né en 1980 à Gorgadji/Séno ;
42. M. TOUGMA Ignace, matricule 130 376 P, né le 30 juillet 1977 à Azaguié/République de Côte d'Ivoire ;
43. M. TRAORE Sékou, matricule 130 335 K, né le 19 avril 1977 à Bobo-Dioulasso/Houet ;
44. M. ZERBO Amadé, matricule 84 768 A, né le 08 juillet 1972 à Kiembara/Sourou ;
45. Mme ZONGO Awa, matricule 97 565 W, née en 1983 à Léo/Sissili.

Titre Exceptionnel

46. M. OUEDRAOGO Somfida David, matricule 358 269 R, né en 1990 à Béguemdéré/Bam.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 18 octobre 2024



Capitaine Ibrahim TRAORE